



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENNAIS
SEANCE DU 19 JUIN 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 16
Délégués Excusés : 5	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 19

Date convocation : 13 JUIN 2025

Secrétaire de Séance : Nicole DUCOUT

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 13 juin 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE - Nathalie MOMEN (+ pouvoir d'Anaïs FROUSTEY) – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN (+pouvoir de Daniel BIREMONT) - Claude LABORDE — Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE – Martine GASTON - Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Frédéric PRADERE – Nicole DUCOUT (+ pouvoir de Marc GAILLARD) – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés ayant donné pouvoir :

Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Anaïs FROUSTEY a donné pouvoir à Nathalie MOMEN
Marc GAILLARD a donné pouvoir à Nicole DUCOUT

Absent excusé :- Yannick VILLATORO – Isabelle CANTEGREIL

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 90/ 2025

Objet : Participation financière à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement dans les Landes (ADIL40) – ANNEE 2025



RAPPORTEUR Hélène COUSSEAU

N° 90/ 2025

Objet : Participation financière à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement dans les Landes (ADIL40) – ANNEE 2025

Depuis plus de 30 ans, l'ADIL mène des missions de proximité de conseils en matière de logement auprès des élus locaux, du service du public, des acteurs de l'habitat et des locataires en difficulté. Pour maintenir ses actions de proximité, elle a élargi ses lieux de permanences et développé une collaboration avec les Espaces France Services.

Madame Hélène COUSSEAU vous proposera d'apporter un soutien financier d'un montant de **2 124 €** calculé sur la base du recensement de la population de 2022 (soit 9654 habitants * 0,22 € /habitants).

Après débats,
Le conseil de communauté à l'unanimité

ACCEPTTE de verser un soutien financier à l'ADIL d'un montant de **2 124 €** pour l'année 2025 pour l'accomplissement de l'ensemble de ses missions.

AUTORISE le Président à signer tout document permettant son exécution

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la participation sont inscrits au BP 2025.

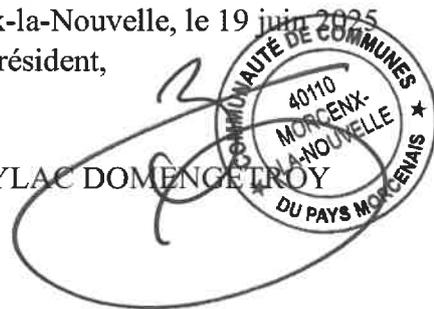
Le Secrétaire de Séance

Nicole DUCOUT

Morcenx-la-Nouvelle, le 19 juin 2025

Le Président,

Jérôme BAYLAC DOMENGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>